

CLUB ELITE

DOSSIER DE CANDIDATURE

LE CLUB

Nom :

Adresse :

Numéro d'agrément « jeunesse et sports » :

Numéro fédéral d'affiliation :

Nom et coordonnées du Président :

Nom et coordonnées du directeur technique :

Nombre de licenciés :

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
benjamins				
minimes				
cadets				
juniors				
seniors				
Total				

Répartition hommes – femmes pour la saison en cours :

	benjamins	minimes	cadets	juniors	seniors	Total
Hommes						
Femmes						

Caractère formateur du club :

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Nombre de ceintures noires formées en			
Nombre de diplômes d'encadrant obtenus			
Nombre de diplômes d'arbitrage obtenus			

LES RESULTATS SPORTIFS

Nombre de podiums obtenus aux compétitions nationales

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
minimes				
cadets				
juniors				
seniors				
Total				

Nombre de sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut-niveau ou sur la liste des espoirs (précisez)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
minimes				
cadets				
juniors				
seniors				
Total				

Nombre de sportifs ayant été sélectionnés dans un regroupement national d'entraînement (pour un même sportif sélectionné deux fois, comptez 2)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
minimes				
cadets				
juniors				
seniors				
Total				

Nombre de sportifs ayant été sélectionnés dans une équipe de France (pour un même sportif sélectionné deux fois, comptez 2)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
cadets				
juniors				
seniors				
Total				

Classements obtenus par les équipes du club : **Hommes**, **Femmes**

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Championnat de France	H F	H F	H F	H F
Coupe de France	H F	H F	H F	H F



LE FONCTIONNEMENT DU GROUPE ELITE

Encadrement : indiquez les noms et les diplômes ou références

Entraîneurs :

Préparateur physique :

Médecin de référence :

Moyens de fonctionnement

Nombre de sportifs du groupe Elite

Nombre d'heures et répartition hebdomadaires des entraînements

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 ^{er} entrain.						
2 ^{ème} entrain.						

Installations

La salle d'entraînement est elle uniquement réservée au club ?

Surface de tapis disponible, nombre de m2 :

Problèmes rencontrés liés à l'équipement :

Suivi individuel des sportifs

L'établissement, le renseignement et la tenue à jour d'une fiche simple de suivi individuel des sportifs paraît-elle réalisable ?

Des entretiens trimestriels (à minima si rien n'est à signaler) relatifs :

- au suivi des études de chaque sportif du groupe Elite ;
- au suivi professionnel de chaque sportif du groupe Elite ;
- au suivi de la bonne forme et des problèmes de santé des chaque sportif du groupe Elite ;

sont-ils réalisables ?

L'ENGAGEMENT DU CLUB

Si la demande d'obtention du label fédéral Club Elite aboutit, le Président du club et le directeur technique s'engagent à observer les points suivants :

1 / Entretenir un dialogue régulier et coopératif avec les responsables de la fédération française sur tous les points relatifs à la politique nationale du sport de haut-niveau.

Ces points concernent tout à la fois le fonctionnement du club (information relative à un problème particulier), les informations individuelles ou collectives relatives aux membres du groupe Elite que les entraîneurs des collectifs des équipes de France doivent connaître.

2 / Accepter, le cas échéant, le principe de la participation à des compétitions organisées au plan local entre le club Elite et les sélections de l'entraîneur régional.

3 / Tenir à jour les fiches individuelles de suivi des sportifs du groupe Elite

En contre-partie de ces engagements, le club Elite recevra un label fédéral dont il pourra se prévaloir auprès des autorités locales, notamment dans le cadre de demandes de subventions.

La direction technique nationale s'engage en effet à promouvoir ce dispositif à chaque fois qu'il sera nécessaire, notamment :

- en déposant un dossier de reconnaissance de cette politique à la commission nationale du sport de haut-niveau ;
- en publiant des documents de communication relatifs à l'initiative et au développement de cette politique ;
- en présentant systématiquement à chaque administration d'Etat ou territoriale concernée par un club Elite reconnu, les intérêts d'une telle politique et la qualité du travail effectué par le club labellisé.

Le directeur technique

Le Président

Le label est accordé pour une durée d'une année renouvelable sans limite à la condition de la présentation par le club d'un dossier actualisé chaque année.

Le label peut-être retiré en cas de non respect par le club des conditions qui lui avaient permis de l'obtenir, par la même autorité qui a le pouvoir de l'accorder, après avoir expliqué les raisons du retrait et le cas échéant après l'échec des tentatives de conciliation.